

Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le

ID : 057-215702564-20210127-DELIB032021-DE

Département de la
Moselle

Arrondissement de Metz-
Campagne

Nombre de Conseillers
élus : 15

Conseillers en fonction :
15

Conseillers présents : 15

Procuration : 0

Date de la

convocation :

22.01.2021

COMMUNE DE GRAVELOTTE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 27 janvier 2021

Sous la présidence de Monsieur TORLOTING Michel, Maire.

Membres présents : TORLOTING Michel - BRIOUX Dominique - SIMON Denis - SORNETTE CHMIELOWIEC Cyrielle - DONVAL Denis - POTIER Christophe - SCHURCH Christophe - MULLER Hervé - LOUIS Aurélie - APPERT Ségolène - DAUBENFELD Nadine - PIERRE Sébastien - CLEVER Nathalie - GRANDPIERRE Marie-France - Emilie GAILLOT

Absents excusés :

Délibération 3/2021

CONSTRUCTION DE LOCAUX PERISCOLAIRE :

Depuis 2006, les activités périscolaires se déroulent dans les locaux de l'école maternelle de Gravelotte.

Au vu de la constante augmentation des effectifs, ces locaux sont devenus trop exigües pour une bonne organisation de ces mêmes activités.

Pour cette raison, la commune de Gravelotte a sollicité MATEC pour une étude de faisabilité, qui met en évidence la possibilité de construire de nouveaux locaux périscolaires modulaires dans la cour de l'école pour un coût estimé à 500 000€ HT.

Le Conseil après en avoir délibéré,

- Considérant la nécessité et l'urgence de construire de nouveaux locaux périscolaires.
- Au vu de l'étude de faisabilité réalisée par MATEC.

Décide,

- La construction de locaux périscolaires modulaires pour un montant de 500 000€ HT.
- Charge Mr le Maire de solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région Grand-Est du Département de la Moselle et de la Caisse d'Allocation Familiales.
- Autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à cette opération.

Pour extrait conforme

GRAVELOTTE le 29/01/2021

Le Maire,

Michel TORLOTING

